

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

ET LE VINGT-DEUX SEPTEMBRE A 11heures 00

A LA REQUETE DE :

La **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**, Société Anonyme au capital de 1.009.641.917,50 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 552 120 222, dont le siège est 29, Boulevard Haussmann 75009 PARIS, prise en la personne de son Président du Conseil d'administration Monsieur Lorenzo BINI SMAGHI et de son Directeur Général Monsieur Frédéric OUDEA, ou de toute autre personne bénéficiaire d'une délégation de pouvoirs,

Ayant pour avocat Maître Loren MAQUIN-JOFFRE, avocat au Barreau de Val-de-Marne, agissant pour le compte de la SELARL AKPR, société d'avocats à la Cour d'Appel de PARIS inscrite au Barreau du Val-de-Marne, exerçant 14, rue Lejemptel à VINCENNES (94300).

Qu'elle poursuit la vente sur saisie immobilière de l'immeuble sis sur la commune d'IVRY SUR SEINE 94200 15, rue Ledru Rollin 94800 appartenant à Monsieur Abdelghani BELGHERBI et Madame Rima KHEBBACHE épouse BELGHERBI agissant en vertu de :

- De la copie exécutoire d'un acte authentique de vente reçu par Maître Patrick AZIZA, Notaire à IVRY SUR SEINE, membre de la SCP « Patrick AZIZA Notaire Associé », en date du 29 juin 2012 et contenant prêt par la SOCIETE GENERALE à Monsieur et Madame BELGHERBI d'une somme de 40.000 €.
- D'un bordereau d'inscription de privilège de prêteur de deniers en date du 29 juin 2012, publié au 2^{ème} Bureau du Service de la Publicité Foncière de CRETEIL le 17 juillet 2012 sous la référence 9404P02 volume 2012 V n°22535 ;

- De deux mises en demeure valant exigibilité anticipée du prêt de 40.000 € adressées le 31 mars 2015 par lettres recommandées avec accusé de réception à Monsieur et Madame BELGHERBI effectivement réceptionnées le 2 avril 2015 ;
- D'un commandement aux fins de saisie immobilière signifié par acte du ministère de Me Elisabeth FITOUSSI Commissaire de Justice le 19 juillet 2022 à Monsieur Abdelghani BELGHERBI.
- D'un commandement aux fins de saisie immobilière signifié par acte du ministère de Me Elisabeth FITOUSSI Commissaire de Justice le 19 juillet 2022 à Madame Rima KHEBBACHE épouse de Monsieur Abdelghani BELGHERBI ;

En application du 2ème alinéa de l'article L322-2 du code des procédures civiles d'exécution :

« En l'absence de l'occupant ou si ce dernier en refuse l'accès, l'huissier de justice procède comme il est dit aux articles L142-1 et L142-2.

Lorsque les lieux sont occupés par un tiers en vertu d'un droit opposable au débiteur, l'huissier de justice ne peut y pénétrer que sur autorisation préalable du juge de l'exécution, à défaut l'accord de l'occupant. »

Qu'une requête a été déposée et une ordonnance a été rendue par le juge de l'exécution en charge des procédures de saisies immobilières par délégation du président du tribunal judiciaire de CRÉTEIL en date du 29 aout 2022.

Qu'elle me requiert afin de dresser le Procès-Verbal de description de l'immeuble sis sur la commune d'IVRY SUR SEINE 94200 15, rue Ledru Rollin appartenant aux époux BELGHERBI en application des articles 35,36 et 37 du décret n°2006-936 du 27 juillet 2006.

Déférant à cette réquisition,

J'ai, Elisabeth FITOUSSI, Commissaire de Justice, Présidente de la S.A.S ORAJURIS HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES IDF, dont le siège est à CHARENTON-LE-PONT (94220), 3 rue Jean-Baptiste Marty, soussignée,

Me suis transportée ce jour, à IVRY SUR SEINE 94200 15, rue Ledru Rollin où, étant assistée d'un serrurier de la société LPS, de Monsieur CARENE Harold et de Monsieur Nicolas TSIOUKIS témoins et encore de Monsieur Zacharie ETIENNE diagnostiqueur

A cette adresse, il s'agit d'un immeuble d'habitation :

L'appartement est situé dans le Bâtiment D, au Rez-de-chaussée à gauche.

Sur place, je rencontre deux personnes qui m'indiquent être :

- Monsieur Nabil MAHMOUD qui se présente comme un membre de la famille BELGHERBI
- Monsieur Ali BARKAOUI un ami

Studio :

On y accède par une porte palière équipée d'une serrure centrale à trois points

Le sol est revêtu d'un lino à l'état usagé et ancien

Les murs sont revêtus de peinture à l'état usagé et ancien

Le plafond est revêtu de dalles de polystyrène à l'état usagé et ancien

Il existe :

- Un point lumineux
- Un coin cuisine aménagé
- Une double fenêtre à double vitrage avec des volets en bois, l'ensemble est très ancien

Salle d'eau avec WC :

On y accède par une porte de communication depuis l'appartement.

Le sol est revêtu d'un carrelage à l'état usagé et ancien

Les murs sont revêtus de carrelage à l'état usagé et ancien

Il existe :

- Un bac à douche
- Une cuvette WC
- Un lave-main situé dans l'angle
- Un point lumineux

Dossier 24123719

S.A.S ORAJURIS
Elsabeth FITOUSSI
Laurence CABARET
Huissiers de Justice
3, rue Jean-Baptiste Marty
94220 CHARENTON LE PONT

- Une aération haute encrassée

Les personnes rencontrées sur place me déclarent être hébergées à titre gratuit et ne pas disposer de bail.

Il ne m'a pas été possible de relever le syndic de l'immeuble inconnu de la part des occupants et n'ayant pu obtenir l'information par ailleurs.

Pour compléter le présent procès-verbal de constats, j'ai annexé 9 clichés photographiques pris lors de mes constatations et dont je certifier l'authenticité.

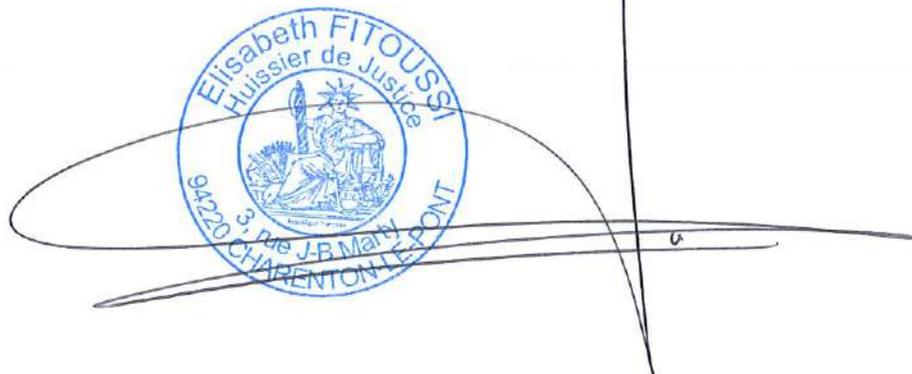
Telles sont mes constatations.

Mes opérations étant terminées, je me suis retirée à 12heures15.

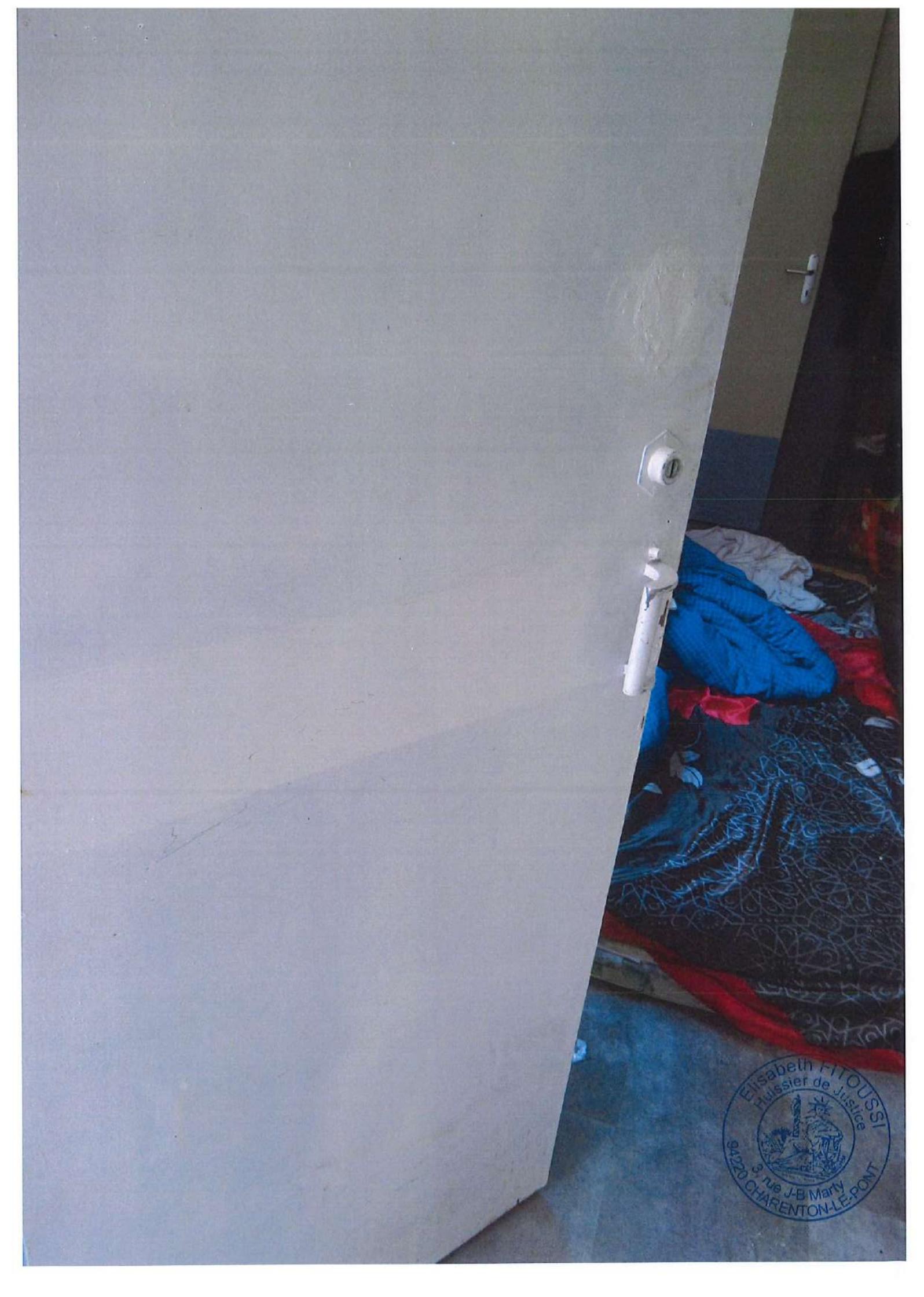
Et de tout ce que dessus, j'ai fait est dressé le présent procès-verbal de constats pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Elisabeth FITOUSSI

Commissaire de Justice







Elisabeth FITOUSSI
Huissier de Justice
3 rue J-B Marly
84220 CHARENTON-LE-PONT



Elisabeth FITOUSSI
Huissier de Justice
94220 CHARENTON LE PONT
3, rue J-B MARTY

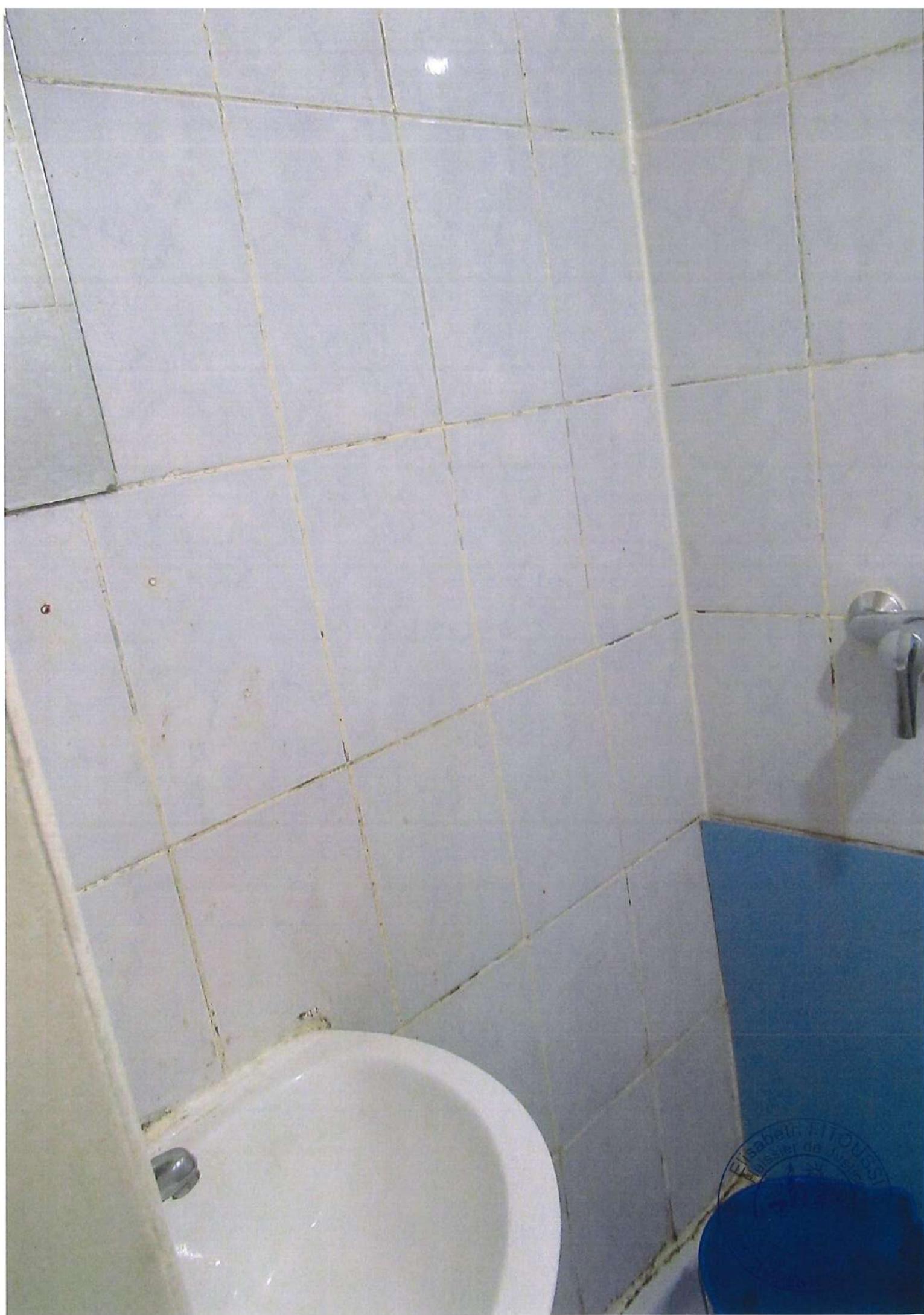








Elisabeth FITOUSI
Huissier de Justice
94220 CHARENTON LE PONT
3, rue J-B Marty



Isabel VIDAL
Instituto de Arte

